

Cette taxe est certainement facteur d'inflation et s'explique mal, car le ministre a bien insisté dans son budget sur la modération et sur l'importance de créer pour cela un climat propice. Cette taxe de 10c. imposée au niveau du détaillant est très flagrante, très visible et très dure dans ses effets sur le consommateur et le contribuable; il ne fait pas de doute qu'elle contribuera à inciter le salarié à réclamer des hausses de salaire plus fortes qu'il ne l'aurait fait normalement. Elle ne peut pas avoir d'autres effets. Cette mesure, loin de favoriser la modération, aura nettement un effet contraire.

Nous devrions noter que ce n'est pas seulement la taxe de 10c. qui est de nature inflationniste, c'est aussi les frais supplémentaires imposés au distributeur. À l'heure actuelle, peut-être ne peut-il pas transmettre cette hausse à cause de la concurrence, mais elle constitue une charge pour le détaillant ou le distributeur tout comme les salaires ou toute autre dépense et il sera porté à se dédommager. Ainsi la taxe imposée au grossiste n'est pas seulement inflationniste mais elle augmente également les frais de commercialisation du produit.

L'application de cette mesure va constituer un cauchemar administratif. Tout comme la paperasserie nécessaire à l'application de l'exemption. Nous savons que l'imposition de la taxe sera injuste, qu'elle va affliger le travailleur qui peut avoir à parcourir chaque jour 40 milles pour aller à son travail et en revenir. La chose est courante dans ma province et cela va créer des injustices.

**Une voix:** Ils s'en fichent.

**M. Stanfield:** Je ne sais pas s'ils s'en fichent ou non. Sans compter l'injustice de cette mesure, de quelle manière le gouvernement pense-t-il l'appliquer? Le ministre du Revenu national (M. Basford) peut-il nous l'expliquer? Il y a à peu près deux semaines, j'ai demandé au ministre des Finances (M. Turner) combien allait coûter l'imposition de cette taxe mais il ne m'a pas répondu. Je ne sais pas si le ministre du Revenu national peut nous donner une réponse. En fait, je doute que le gouvernement ait la moindre idée des frais qu'entraînera l'appareil énorme qu'il faudra mettre en place pour régler les exemptions et les remboursements.

J'ai une très bonne opinion des Canadiens si je les compare avec les ressortissants d'autres pays, mais je ne crois pas qu'il faudrait les inciter à être malhonnêtes ou à se soustraire à la taxe. Mais avant de payer une taxe de 10c. le gallon d'essence, les gens seront fort tentés d'essayer de s'intégrer à une catégorie d'utilisateurs exemptés. Les commerçants devront donner des factures pour l'achat d'essence et d'autres factures pour l'achat d'autres biens. Je n'ai aucune idée du nombre de membres du personnel que le ministère du Revenu national devra embaucher pour trier tous ces coupons et combien il en faudra sur place pour attraper les fraudeurs.

Le ministre ne peut justifier une mesure aussi vague, à mon avis. Il prétend qu'elle est conçue pour recueillir des fonds mais la perception de cette taxe comportera des dépenses énormes et aura pour effet de dresser les Canadiens les uns contre les autres. On dira: «Je connais un tel dans ma rue qui profite de la situation et j'essaie d'être honnête.» Il n'y a pas assez d'inspecteurs au sein du ministère du Revenu national ni assez d'agents de police dans tout le pays pour tout vérifier. Le gouvernement ne peut

#### *Taxe d'accise—Loi*

absolument pas s'assurer que la loi sera raisonnablement respectée.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** Lorsque j'ai parlé de cette question fort aimablement au cours du débat sur le budget, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) est intervenu un peu plus tard de sa façon polie pour dire que je ne manquais pas d'audace pour m'opposer à une taxe de 10c. sur l'essence alors que, lorsque j'étais premier ministre de la Nouvelle-Écosse, j'avais imposé une taxe de 19c. sur l'essence dans cette province. Monsieur l'Orateur, il est reconnu qu'une taxe de ce genre est un moyen pour les provinces de financer la construction des routes. En fait, sans cette taxe, ni la Nouvelle-Écosse ni les autres provinces n'auraient pu construire de routes.

● (1640)

Une taxe sur l'essence est justifiée quand elle est imposée par les provinces en vue de la construction de routes. Elle est justifiée quand elle est imposée par les provinces aux usagers de la route. Même les néo-Écossais dont j'ai parlé qui parcourent 40 ou 50 milles par jour pour se rendre à leur travail n'ont pas trop protesté, pourvu que cette taxe leur procure de meilleures routes. La taxe était justifiée. Mais il n'y a absolument pas de rapport entre la taxe de 10c. le gallon sur l'essence et la construction de routes. Il n'y a pas de rapport entre les gens qui paieront cette taxe et l'utilisation que l'on fera de cette taxe. Aussi, quand le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) prend la parole à la Chambre pour me reprocher ou reprocher à n'importe quel autre premier ministre provincial d'avoir imposé ou haussé les taxes sur l'essence dans les provinces, cela montre à quel point il ne comprend pas ce qui se passe dans le pays et ce que sont les réalités financières des provinces. Bien plus, cela montre à quel point lui et le ministre des Finances (M. Turner) ont peine à défendre cette mesure fiscale.

Le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont déclaré que j'étais pour un prix uniforme pour un baril de pétrole dans tout le pays. Je l'approuve certes. Je reconnais qu'il faut en payer le prix. Ils m'ont ensuite accusé d'être en faveur de faire payer le prix secrètement. C'était là une accusation injuste.

J'affirme que ce n'est pas là le moyen de faire face à nos coûts. Cette mesure constitue probablement le moyen le moins souhaitable de recueillir les fonds à des fins comme celles auxquelles songe le gouvernement. Je le répète, une taxe sur l'essence imposée par les provinces aux fins de construction de routes est justifiée, mais comme moyen de subventionner le pétrole étranger importé dans l'Est du Canada, c'est de la bouillie pour les chats, rien de plus.

Le ministre des Finances et son collègue supposent que ceux qui doivent payer la taxe ont le choix. Ils n'ont pas besoin de conduire. La taxe vise les conducteurs de voiture particulière. C'est une chose que les gens peuvent éviter s'ils le veulent. Le gouvernement semble croire que les gens concernés ont le choix, peuvent adopter les transports en commun. Je dis que le gouvernement ne sait absolument pas ce qui se passe dans le pays. Les ministres peuvent bien parcourir le pays pour assister à des réunions politiques et le reste...

**M. Broadbent:** En hélicoptère.